

SOMMAIRE

1. <u>Cadre Général – Rappel</u>	page 4
2- <u>Le demandeur</u>	page 4
3- <u>Le dossier</u>	page 5
4- <u>Le déroulement de la procédure</u>	page 5
4-1 <u>Arrêté inter préfectoral</u>	page 5
4-2- <u>Publicité, remise des dossiers</u>	page 6
4-3 <u>Notifications</u>	page 6
4-4 <u>Permanences du commissaire enquêteur</u>	page 7
5- <u>Transferts de gestion et changements d'affectation</u>	page 9
6- <u>Personnes concernées par des expropriations ayant fait l'objet d'un affichage en mairie (non AFAFE)</u>	page 10
7- <u>Résumé du procès-verbal des opérations de l'enquête parcellaire</u>	page 15
 ANNEXES	 page 19

Procès-verbal relatif à l'enquête parcellaire

1. Cadre Général – Rappel

Le CSNE a été déclaré d'utilité publique (DUP) le 12 septembre 2008 pour l'ensemble de son tracé. Les secteurs 3 et 4 (les plus au nord), entre les communes d'Allaines (80) et de Marquion (59), ont fait l'objet de modifications substantielles de leurs caractéristiques, motivant une DUP modificative en date du 20 avril 2017. La DUP de l'ensemble du canal a été prorogée jusqu'en 2027 par décret du 25 juillet 2018.

Le secteur qui fait l'objet de la présente enquête parcellaire est le secteur 4, le plus au nord. La longueur du canal sur ce secteur est d'environ 28 kilomètres.

Il y a lieu de soumettre le projet à une enquête parcellaire afin que la Société du Canal Seine Nord Europe puisse disposer des terrains nécessaires à la réalisation du Canal sur le secteur 4 dont le tracé est fixé sur les communes suivantes :

Pour le département du Pas de Calais (62) :

YTRES
SAINS LES MARQUION
SAUCHY LESTREE
RUYAULCOURT
OISY LE VERGER
MARQUION
HAVRINCOURT
HERMIES
GRAINCOURT LES HAVRINCOURT
BOURLON
BERTINCOURT

Pour le département du Nord (59) :

AUBENCHEUL AU BAC
HAYNECOURT
MOEUVRES

La présente enquête parcellaire a pour but de procéder contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

2. Le demandeur

Le demandeur est la Société du Canal Seine Nord Europe, qui a demandé à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais par lettre du 4 août 2021, l'ouverture d'une enquête parcellaire.

La réalisation du canal Seine Nord Europe a donc été déclarée d'utilité publique par décret du 11 septembre 2008, modifié par décret du 20 avril 2017 et prorogé par décret du 25 juillet 2018. La SCSNE a proposé d'engager une série d'enquêtes parcellaires sur la totalité du linéaire du futur canal. Ces enquêtes parcellaires ont été découpées en respectant les limites territoriales de chaque département. Le principe d'une enquête interdépartementale regroupant les communes du département du Nord et celles du département du Pas de Calais a été accepté.

Le dossier de cette enquête parcellaire a déjà été transmis par voie dématérialisée aux services préfectoraux afin de recueillir préalablement leurs observations.

Le dossier définitif porte les logos de GEOFIT et SYSTRA, opérateurs fonciers de la SCSNE. Pour chaque commune concernée, le dossier comporte une notice explicative, le plan parcellaire désignant les emprises visées par l'enquête, ainsi que l'état parcellaire. Cette enquête interdépartementale concerne 3 communes localisées sur le département du Nord et 11 communes réparties sur le département du Pas de Calais.

3. Le dossier

Le dossier comporte une notice, les états parcellaires et les plans parcellaires. Les services de la Préfecture 62 et le commissaire enquêteur ont vérifié la conformité des plans parcellaires par rapport aux états parcellaires. A noter toutefois, quelques erreurs mineures relevées par la préfecture 62 sur les plans (imprécision de la numérotation, du trait ou de l'hachurage). De plus, la mauvaise qualité de la dernière page de la notice sur les versions « papier » n'a pas été améliorée, ainsi que je l'ai demandé.

Les états parcellaires comportent les informations nécessaires et les plans au 1/2000^{ème} sont lisibles.

Les plans et les états parcellaires sont cohérents les uns par rapport aux autres. Les propriétaires ont été en grande majorité identifiés avant le début de l'enquête publique. Le bilan a été effectué en fin d'enquête.

4. Le déroulement de la procédure

4-1 Arrêté inter préfectoral :

Monsieur le Préfet du Pas-de Calais et Monsieur le Préfet du Nord ont signé conjointement un arrêté inter préfectoral le 30 septembre 2021. Celui-ci précise les modalités et le calendrier de l'enquête publique parcellaire.

Ainsi, l'enquête publique a été organisée du 1^{er} au 22 décembre 2021 dans les communes ci-dessus mentionnées, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à la réalisation du projet. Cette enquête parcellaire a également visé également les parcelles relevant du domaine public pour lesquelles

un transfert de gestion ou un changement d'affectation doit être opéré.

4-2-Publicité, remise des dossiers :

Les formalités de publicité ont été effectuées selon les termes de l'arrêté. Les communes ont été destinataires de l'arrêté inter préfectoral et de l'avis d'enquête publique. La SCSNE a mandaté la société « PUBLILEGAL » pour assurer l'affichage dans les différentes communes. Cela a été réalisé le lundi 22 novembre 2021. Des affiches jaunes au format A2 portant l'avis d'enquête publique ont été apposées sur les façades des mairies, sur des panneaux, ou des poteaux publics.

J'ai constaté la présence des affiches portant l'avis d'ouverture d'enquête publique dans les 14 communes le mardi 23 novembre 2021 entre 9 heures et 12 heures 30 (Voir Annexes).

La même société a remis dans chacune des mairies trois exemplaires du dossier concernant son territoire composé de la notice explicative, de l'état parcellaire et du ou des plans parcellaires au 1/2000^{ème}.

Les communes recevant des permanences du commissaire enquêteur (YTRES, MARQUION, OISY-LE-VERGER, HERMIES, ET MOEUVRES) ont, elles, reçu en plus deux exemplaires du dossier complet du secteur 4, contenant la notice explicative ainsi que les états et plans parcellaires de chaque commune du secteur.

Le 24 novembre, un employé de la société PUBLILEGAL s'est rendu auprès du commissaire enquêteur et lui a remis un dossier complet.

Le quotidien régional « La Voix du Nord » a publié l'avis d'enquête publique parcellaire à deux reprises, les mardi 23 novembre et jeudi 2 décembre 2021 dans ses éditions des deux départements.

4-3 Notifications :

Après établissement des plans et états parcellaires, les bureaux SYSTRA et GEOFIT, mandatés par la SCSNE, ont adressé aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et désignés dans le dossier d'enquête parcellaire (état parcellaire), les notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire sous plis recommandés avec demande d'avis de réception.

A noter que les bureaux nommés ci-dessus ont adressé les documents aux propriétaires et ayants droit de terrains à exproprier, et aussi à tous les propriétaires et ayants droit de terrain faisant l'objet de mesures d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), ainsi qu'aux Administrations propriétaires de terrains faisant l'objet de transferts de gestion ou d'un changement d'affectation. Les envois ont été effectués par SYSTRA le 25 octobre et par GEOFIT le 4 novembre, selon les informations communiquées par ces mêmes sociétés. Les courriers, adressés par les bureaux d'études SYSTRA et GEOFIT étaient de composition

différente mais comprenaient tous une lettre de la SCSNE, un extrait de l'état parcellaire et le questionnaire réglementaire.

Suite à la collecte des accusés de réception, toutes les notifications non retirées par leur destinataire ont fait l'objet d'un envoi de la part de SYSTRA et de GEOFIT aux mairies concernées pour affichage. SYSTRA a composé des dossiers comprenant un courrier personnalisé, un extrait de l'état parcellaire, un questionnaire, une copie de l'arrêté inter préfectoral. La Société GEOFIT a réalisé des planches avec les extraits des états parcellaires des destinataires n'ayant pas retiré leur recommandé. Ces documents ont été envoyés le 29 novembre par GEOFIT et le 1^{er} décembre par SYSTRA aux mairies.

J'ai pu vérifier que les extraits d'états parcellaires comprenant toutes les informations réglementaires pour les personnes n'ayant pas pris possession de leur courrier recommandé évoqué ci-dessus, ont été affichés au plus tard le 3 décembre 2021 dans les quatorze mairies et jusqu'au 22 décembre 2021 au moins, soit durant plus de quinze jours. Cet affichage a été confirmé par les mairies par des certificats établis après la clôture de l'enquête publique envoyés aux bureaux SYSTRA et GEOFIT. Des photographies des affichages ont été réalisées et sont visibles dans les annexes du rapport.

Pour les courriers recommandés qui n'ont pas atteint leur destinataire, il est rappelé que le refus de lettre recommandée de notification n'entraîne pas pour autant l'irrégularité de la procédure (CAA Paris, 28 février 2002, Lamarre). Quant aux propriétaires décédés dont la succession n'est pas réglée, il convient de justifier des diligences accomplies pour en rechercher les héritiers. Les bureaux SYSTRA et GEOFIT ont entrepris des recherches auprès des services des hypothèques et procédé à des affichages pour la totalité de ces dossiers dans les quatorze mairies pendant toute la durée de l'enquête.

On peut donc en déduire que la procédure a été conduite de façon régulière. On peut d'autre part considérer que les recherches menées par l'expropriant pour retrouver les propriétaires n'ayant pas réclamé leur recommandé et les héritiers de propriétaires décédés sont satisfaisantes. Le détail est consigné au § 6, ci-dessous.

Les maires des communes concernées ont donc certifié auprès des bureaux d'études SYSTRA et GEOFIT l'affichage des états parcellaires des personnes n'ayant pas retiré leur courrier recommandé pendant plus de 15 jours.

4-4 Permanences du commissaire enquêteur :

Nommé par l'arrêté inter préfectoral en tant que commissaire enquêteur pour cette enquête parcellaire, j'ai tenu six permanences :

- le 1^{er} décembre 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Marquion ,
- le 7 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 en mairie de Ytres ;
- le 10 décembre .2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Oisy-le-Verger ;
- le 13 décembre de 14h00 à 17h00 en mairie de Moeuvres ;

- le 16 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Hermies ;
- le 22 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 en mairie de Marquion.

- **1^{ère} permanence, 1^{er} décembre 2021 de 9h00 à 12h00, mairie de Marquion**
17 personnes ont été reçues par le CE et se sont signalées sur le registre. Deux personnes n'ont pas souhaité signaler leur passage au registre.

- **2^{ème} permanence, 7 décembre 2021 de 14h00 à 17h00, mairie de Ytres**
Quatorze observations ont été portées au registre durant cette permanence. Une personne n'a pas souhaité consigner son passage au registre.

- **3^{ème} permanence, 10 décembre 2021 de 9h00 à 12h00, mairie de Oisy-le-Vergier**
Neuf observations ont été consignées au registre. Majorité portant sur des propriétés AFAFE. Une personne n'a pas souhaité consigner son passage au registre.

- **4^{ème} permanence, 13 décembre 2021 de 14h00 à 17h00, mairie de Mœuvres**
12 observations ont été portées au registre au cours de cette permanence et deux personnes n'ont pas souhaité consigner leur passage.

- **5^{ème} permanence, 16 décembre 2021 de 14h00 à 17h00, mairie de Hermies**
23 observations ont été portées au registre et une personne n'a pas indiqué son passage sur le registre. Compte tenu de l'affluence, la permanence a été prolongée jusqu'à 17h30.

- **6^{ème} permanence, 22 décembre 2021 de 14h00 à 17h00, mairie de Marquion**
14 personnes ont déposé des observations et deux n'ont pas consigné leur passage sur le registre.

102 visiteurs ont été comptés : la proportion de personnes s'étant rendue aux permanences reste moyenne par rapport au nombre de courriers recommandés envoyés, sachant, comme déjà indiqué, que les terrains relevant de l'AFAFE et des transferts de gestion ont aussi fait l'objet d'envois de LRAR.

Au total, 102 personnes se sont rendues, soit seules, soit accompagnées, et à deux reprises parfois à l'une des 6 permanences. Au total, 98 observations ont été décomptées (parfois plusieurs observations pour la même intervention) et 9 personnes n'ont pas souhaité se signaler sur les registres d'enquête.

Deux observations supplémentaires ont été relevées sur des registres déposés dans des communes ne recevant pas de permanences : Aubencheul-au-Bac et Ruyaulcourt, ce qui porte à 100 le nombre total de mentions au registre.

Si on décompte les observations par commune concernée, on obtient les résultats suivants (communes classées dans l'ordre proposé par l'arrêté inter préfectoral) :

COMMUNE CONCERNEE	NB
YTRES	7
SAINS-LES-MARQUION	0
SAUCHY-LESTREE	9
RUYAULCOURT	17
OISY-LE-VERGER	7
MARQUION	3
HAVRINCOURT	7
HERMIES	21
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	9
BOURLON	4
BERTINCOURT	5
AUBENCHEUL-AU-BAC	2
HAYNECOURT	3
MOEUVRES	6
TOTAL	100

Le nombre d'observations est supérieur au nombre de déposants : des personnes ont déposé plusieurs observations et certains propriétaires ont déposé au titre de plusieurs communes. Par contre, 9 visiteurs n'ont pas souhaité faire mention de leur passage dans les registres.

61 observations font état d'une simple visite ou demande de renseignements.

70 observations concernent des propriétés relevant de l'AFAFE.

11 observations sont de portée générale ou ne font pas référence à une propriété.

19 observations concernent des expropriations.

4 courriers sont arrivés hors délai, 1 à Ytres et 3 à Marquion. Ils ont toutefois été portés à la connaissance de la SCSNE et reproduits dans le rapport d'enquête à la suite des tableaux des observations recueillies lors des permanences.

5. Transferts de gestion et changements d'affectation :

COMMUNES :

J'ai interrogé les maires des communes par un courrier transmis par voie électronique pour apprendre s'ils avaient des observations à formuler sur les propositions de transferts de gestion ou de changement d'affectation les concernant. Ces avis sont traités dans le rapport.

DEPARTEMENTS :

- Pas-de-Calais : A noter que les recommandés adressés à « Département du Pas-de-Calais représenté par M. LEROY, Président, rue Fernand Buisson

ARRAS » n'ont pas été retirés et ont fait l'objet d'un affichage dans les mairies concernées.

- Nord : Les courriers étant parvenus au siège du Département, le Commissaire Enquêteur a pris contact avec les services concernés (Voirie, Grands projets) qui n'avaient pas connaissance des informations mais s'en sont immédiatement saisiés.

VNF a confirmé par téléphone avoir bien reçu les courriers recommandés.

DOMAINES : Le Service des Domaines était informé, mais n'avait pas connaissance des transferts de gestion. Il indique qu'au vu des propositions, le service local du domaine devra contacter les administrations gestionnaires des parcelles pour recueillir leurs observations. Sur la mise en œuvre de la procédure AFAFE sur des biens de l'Etat, le service va contacter le Conseil départemental. S'agissant de parcelles affectées à des gestionnaires, les procédures doivent se dérouler en concertation avec eux et non avec le seul service local du domaine.

Les administrations concernées ont donc été informées. Elles disposent des informations leur permettant de participer au règlement s'il y a lieu des formalités de transferts de gestion ou changement d'affectation ou de passer le cas échéant des conventions avec la SCSNE, afin que celle-ci puisse disposer également des terrains situés dans l'emprise mais hors de la bande de DUP.

6. Personnes concernées par des expropriations ayant fait l'objet d'un affichage en mairie (non AFAFE)

La liste qui suit, établie par commune, porte les noms des personnes, entreprises et administrations dont les terriers situés dans l'emprise mais en dehors de la zone de DUP, sont objets d'expropriations, de transferts de gestion ou changement d'affectation, ou pourront faire l'objet des conventions nécessaires. Les terriers faisant l'objet de l'AFAFE ne sont pas repris ci-dessous.

Données GEOFIT

AUBENCHEUL-AU-BAC

Terrier n°502 : Département du Nord

SAUCHY-LESTREE

Terrier n° 001 : SNC E-VALLEY Société en nom collectif inscrite au RCS de PARIS sous le n° : 878640416 Représentée par son gérant 8 Rue Lincoln PARIS (75008)

HAYNECOURT

Néant

MARQUION

Néant

OISY-LE-VERGER

Terrier n°034 : Nu propriétaire Monsieur DUCAMPS Vincent Rene Marie Joseph né le 15/11/1968 à 059 LILLE époux de Madame COLLIN Sylvie demeurant 124 Av Saint Exupéry - ANTONY (92160) Les usufruitiers ne sont pas concernés par l'affichage et ont donc réceptionné leur LRAR.

Données SYSTRA

MOEUVRES

Néant

BERTINCOURT

Terrier n°502 : DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Représenté par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 226200012 Rue Ferdinand Buisson ARRAS (62000)

BOURLON (EC)

Terrier n° 019 : SANEF Représentée par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 632050019 30 Boulevard Gallieni ISSY LES MOULINEAUX (92130). (Autre courrier reçu par Direction de l'immobilier de l'Etat apparemment réceptionné).

Terrier n°031 : Monsieur TURPIN Yves Bernard né le 06/06/1955 à BOURLON (59) et Madame Jocelyne ISORE son épouse née le 13/02/1953 à RAILLENCOURT SAINTE OLLE (59) demeurant 1 Rue De L'Eglise - BOURLON (62860). (Le courrier adressé à Monsieur TURPIN Cyrille aurait été réceptionné).

BRUNELLE Francis et Jean-Michel AFAFE EC -119

DAILLIEZ Sabine et François ?

GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT

Terrier n°502 : DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Représenté par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 226200012 Rue Ferdinand Buisson ARRAS (62000)

HAVRINCOURT

Terrier n°11 : Monsieur ANSART Pascal Pierre Emile né le 10/06/1968 à 062 ARRAS époux de Madame MAZZOLINI Véronique demeurant 67 rue de La République - BAPAUME (62450) (Courrier apparemment réceptionné par Madame Mazzolini).

Terrier n°505 : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Représentée par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 552017303 175 rue Ludovic Boutleux BETHUNE (62400)

Terriers n° 026 et/ou 027 : Madame DUFLOS Léa Chantal Jeanne-Marie née le 14/08/2014 à 059 CAMBRAI demeurant le bourg – HAVRINCOURT (62147) (Courriers reçus par Christelle MOREAU représentant de la personne mineure et Marcel DUFLOS, usufruitier).

Terrier n°035 : SA MALTERIE CHEVALIER MARTIN Représentée par son Président Inscrit(e) au RCS DOUAI sous le numéro : 015650351 10 rue Colonel Marchand DIJON (21000)

Terrier n°502 : DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Représenté par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 226200012 Rue Ferdinand Buisson ARRAS (62000)

HERMIES

Terrier n°38 : Madame LAUDE Danielle Evelyne Anne-Marie née le 17/08/1956 à 060 NOYON demeurant Maison Irrintzina Olha - SAINT-PEE-SUR-NIVELLE (64310). Courrier reçu par Madame SCHUT Anne-Marie.

Terrier n°72 : Monsieur MANOURY Jean Maurice Pierre Louis André né le 06/09/1948 à 059 ROUBAIX époux de Madame PARTON demeurant 10a avenue Charles Poncet - CLUSES (74300) et Madame PREVOST Huguette Berthe Desirée née le 01/05/1924 à 059 BEUVRAGES épouse de Monsieur MANOURY demeurant AGSS-UDAF 10 rue Marcel Dassault - MARCQ EN BAROEUL (59700). (Courrier reçu par Mr MANOURY Alain).

Terrier n°502 : DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Représenté par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le n° : 226200012 Rue Ferdinand Buisson ARRAS

RUYAULCOURT

Terrier n°37 : Monsieur FULPIN Benoît Jean-Marie né le 26/10/1957 à 016 COGNAC 16100 demeurant 65 rue Lohmeyer - COGNAC (16100), Madame FULPIN Catherine Marguerite Louise née le 25/11/1950 à 016 COGNAC 16100 épouse de Monsieur PLASSARD Jean-Frédéric demeurant 2 route Martin Civat - MAINXE-GONDEVILLE (16200), Monsieur FULPIN Dominique Marie Narcisse Henri né le 06/05/1953 à 016 COGNAC 16100 époux de Madame MIANNE Françoise demeurant allée des Fleurs 2 Lot Arditeguia - ARBONNE (64210), Monsieur FULPIN François Samuel Marie Joseph né le 19/03/1956 à 016 COGNAC 16100 époux de Madame BONSART Catherine demeurant 97 avenue Aristide Briand - LA ROCHELLE (17000), Madame HILLAIRET Geneviève Jeanne Marie née le 08/05/1928 à 002 ORIGNY-SAINTE-BENOITE demeurant 20 parc Béarn - SAINT CLOUD (92210). (Le courrier aurait été réceptionné par Madame Anne FULPIN).

Terrier n° : Monsieur/Madame GUIDEZ né le 13/04/1975 demeurant le bourg - RUYAULCOURT (62731) (Le courrier aurait été réceptionné par Madame CAPELLE et Madame GOUBET).

Terrier n°502 : DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Représenté par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 226200012 Rue Ferdinand Buisson ARRAS (62000)

Terrier n°505 : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Représentée par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 552017303 175 rue Ludovic Boutleux BETHUNE (62400)

SAINS-LES-MARQUION (EC)

Néant

YTRES

Terrier n°001 : Madame SIMONET Carole Francine Louise née le 15/01/1973 à 080 PERONNE épouse de Monsieur BARRE Herve demeurant 35 rue de la Girolle - BRUZ (35170). (Le courrier aurait été reçu par Monsieur SIMONET Franck et Madame QUINDROIT Jocelyne).

Terrier n°007 : COMMUNE DE YTRES Représentée par Monsieur le Maire Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 216209098 Mairie, 15 rue Watel - YTRES (62124) pour partie.

Terrier n°28 : Monsieur THERY Bernard Roger Lucien né le 27/04/1952 à 080 YTRES époux de Madame FAILLE Thérèse demeurant 29 rue Neuve - YTRES (62124), Monsieur THERY Francis Marc Louis né le 16/04/1951 à 080 YTRES demeurant Appt 1- résidence Les Palmes - 23 rue de Péronne - BAPAUME (62450). (Courrier reçu par Madame Marie-Pierre THERY).

Terrier n°46 : Monsieur VILLEMONT François Joseph né le 07/02/1907 à 080 YTRES décédé à BAPAUME le 10/12/1993 demeurant chez Notaires Associées - 26 Rue Gambetta - ALBERT (80300)

Terrier n° 015 : Madame/Monsieur LEFEBVRE née le 08/03/1963 demeurant Le bourg - YTRES (62124) (Preneur ?)

Terrier n°502 : DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Représenté par son Président Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 226200012 Rue Ferdinand Buisson ARRAS (62000)

Comme indiqué plus haut, les services des administrations communales, départementales et de l'Etat ont été informés de la procédure, soit parce qu'ils sont impliqués directement dans le projet, soit parce qu'ils ont reçu les courriers de GEOFIT et SYSTRA, soit parce que je les ai alertés à l'occasion de mes demandes de renseignements par téléphone ou par courriers électroniques.

Pour les personnes privées n'étant pas en possession des courriers recommandés et ayant fait l'objet d'un affichage en mairie de leur état parcellaire concerné par les expropriations, j'ai interrogé les bureaux SYSTRA et GEOFIT pour connaître les diligences accomplies pour s'assurer de l'identité des propriétaires ou héritiers de propriétaires décédés concernés par l'enquête parcellaire et n'ayant pas pris possession des courriers recommandés. J'ai obtenu les réponses suivantes :

GEOFIT précise :

« Pour les parcelles en acquisition des recherches d'héritiers ou d'informations particulières ont été effectuées auprès des mairies/trésorerie pour les propriétaires décédés ou inconnus. Des recherches sur les pages blanches, des consultations du serveur cadastral et des prises de renseignements auprès des autres indivisaires (dans le cas des indivisions) ont été menées pour les courriers NPAI. »

SYSTRA indique que :

« Concernant les propriétés impactées par l'expropriation avec acquisition (hors AFAFE) et pour lesquelles nous avons un propriétaire décédé avec succession non régularisée, nous avons procédé en amont de l'enquête à la recherche d'éventuels héritiers par une demande de notoriété auprès du notaire (quand mentionné sur l'acte de décès) ou par des recherches sur Généanet. Par ailleurs, nous avons également pu notifier des héritiers présumés suite à l'exploitation des questionnaires retournés par les propriétaires (indivision) ou informations transmises par téléphone ».

Sur le tableau qui suit, ne sont donc repris que les propriétaires privés ou entreprises et les terriers objets d'expropriation et qui n'ont pas pris possession du courrier recommandé envoyé par SYSTRA ou GEOFIT, à qui j'ai demandé à l'aide de ce tableau si les démarches entreprises pour atteindre ces personnes avaient abouti. (pour les terriers colorés en **vert**, la situation a été réglée après la date d'affichage).

Emetteur	Communes n°Terrier	Personne concernée	Destinataires atteints pour même terrier
GEOFIT	SAUCHY-LESTREE Terrier n° 001	SNC E-VALLEY 8 Rue Lincoln PARIS (75008) AR	
	OISY-LE-VERGER Terrier n°034	DUCAMPS Vincent Retour questionnaire	
SYSTRA	BOURLON Terrier n°031	TURPIN Yves Décédé Régularisé	TURPIN Cyrille
	HAVRINCOURT Terrier n°011	ANSART Pascal (Indivision)	MAZZOLINI Véronique
	HAVRINCOURT Terriers n° 026 - 027	DUFLOS Léa Mineur, retour questionnaire	MOREAU Christelle DUFLOS Marcel
	HAVRINCOURT Terrier n°035	SA MALTERIE CHEVALIER MARTIN (Cessation ?)	
	HERMIES Terrier n°038	LAUDE Danielle Retour questionnaire	SCHUT Anne-Marie
	HERMIES Terrier n°72	MANOURY Jean (Indivision) PREVOST Huguette (Indiv.)	MANOURY Alain
	RUYAULCOURT Terrier n°037	FULPIN Benoît, Catherine, Dominique, François HILLAIRET Geneviève Retour questionnaire ou AR	FULPIN Anne

YTRES Terrier n°001	SIMONET Carole Retour AR + questionnaire	SIMONET Franck QUINDROIT Jocelyne
YTRES Terrier n°028	THERY Bernard THERY Francis Décédé Régularisé	THERY Marie-Pierre
YTRES Terrier n°046	VILLEMONT François Décédé	
YTRES Terrier n°015	LEFEBVRE Preneur de bail	

J'ai interrogé SYSTRA et GEOFIT sur d'éventuelles informations qui leur seraient parvenues depuis l'affichage et ne seraient pas connues à la date d'aujourd'hui. J'ai porté sur ce tableau les informations complémentaires.

Je constate donc les diligences accomplies par les bureaux GEOFIT et SYSTRA pour s'assurer de l'identité des personnes dont les courriers recommandés n'avaient pas été pris en charge par leur destinataire, et les régularisations intervenues depuis les affichages en mairies. Je constate également qu'il reste une incertitude pour cinq personnes privées et une entreprise.

7. Résumé du procès-verbal des opérations de l'enquête parcellaire :

- J'ai constaté que le dossier comportait une notice explicative succincte, des états parcellaires et des plans parcellaires par commune. Les défauts constatés sont mineurs.
- J'ai vérifié la présence des affiches portant l'avis d'ouverture d'enquête publique dans les 14 communes le mardi 23 novembre 2021 entre 9 heures et 12 heures 30.
- Le quotidien régional « La Voix du Nord » a publié l'avis d'enquête publique parcellaire à deux reprises, les mardi 23 novembre et jeudi 2 décembre 2021 dans ses éditions des deux départements.
- J'ai constaté le 3 décembre 2021 l'affichage des documents portant les renseignements des états parcellaires des propriétaires n'ayant pas reçu ou retiré les documents envoyés par lettre recommandée. Les maires des communes ont certifié auprès des bureaux d'études SYSTRA et GEOFIT l'affichage de ces documents pendant plus de 15 jours.
- J'ai tenu six permanences à Marquion (2), Ytres, Oisy-Le Verger, Mœuvres et Hermies. 102 personnes s'y sont rendues et ont laissé 100 mentions dans les divers registres, en comptant celles portées hors ma présence. Les observations ont été communiquées à la SCSNE et fait l'objet de réponses du pétitionnaire, qui font l'objet d'un traitement dans le rapport ci-joint et dans mon avis motivé sur l'emprise également joint.
- Je me suis assuré que les Personnes Publiques propriétaires de terrains susceptibles de faire l'objet de transferts de gestions, changement d'affectation ou de conventions d'utilisation étaient informées. Toutes les communes ont répondu, le département du Nord s'est saisi des informations le concernant (voirie), le département du Pas-de-Calais qui n'a pas réceptionné les courriers recommandés qui lui ont été adressés, mais détient les informations sur le projet, VNF et le service des Domaines détiennent des informations sur le projet mais n'ont pas émis d'observations à la date de rédaction du présent procès-verbal.
- J'ai constaté les diligences accomplies par les bureaux GEOFIT et SYSTRA pour s'assurer de l'identité des personnes dont les courriers recommandés n'avaient pas été pris en charge par leur destinataire, et les régularisations intervenues depuis les affichages en mairies. J'ai constaté également qu'il restait une incertitude pour cinq personnes privées dont une décédée et une entreprise, qui ne se sont pas manifestées à l'issue de la période d'affichage.

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS DE
L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE**

**En vue de déterminer les parcelles ou droits réels immobiliers à exproprier
pour la réalisation du Canal Seine-Nord Europe, secteur 4**

**Procès-Verbal établi par moi, Pierre COUCHE, Commissaire Enquêteur nommé
par l'arrêté inter préfectoral du 30 septembre 2021 pour diriger l'enquête
publique parcellaire.**

Fait à ROOST-WARENDIN, le 21 janvier 2022,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Couche', written in a cursive style.

Le Commissaire Enquêteur

Pierre COUCHE

1/ CONTROLE DES AFFICHAGES :

- **Pas-de-Calais**

YTRES



SAINS-LES-MARQUION



SAUCHY-LESTREE



RUYAULCOURT



OISY-LE-VERGER



MARQUION



HAVRINCOURT



HERMIES



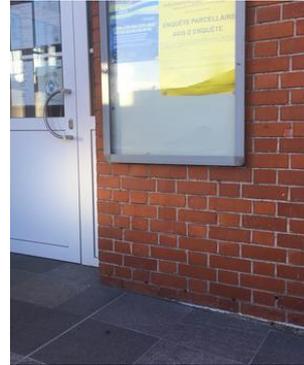
GRAINCOURT-LES-H.



BOURLON



BERTINCOURT



- **Nord**

AUBENCHEUL-AU-BAC



HAYNECOURT



MOEUVRES



Avis de décès



GUINÉS

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Henri BESSODES
 survenu à Calais, le lundi 22 novembre 2021 dans sa
 98^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 novembre
 2021 à 14 h 30 en l'église de Pihen-Lès-Guinés, sa paroisse où
 l'on se réunira, suivie de l'inhumation dans le cimetière
 dudit lieu dans le caveau de famille.
 L'offrande à l'issue de la cérémonie tiendra lieu de condoléances.

De la part de :
 Ginette BESSODES-BROUARD (r), son épouse
 Christine et Gérard VAUDEY-BESSODES,
 Annick BESSODES, ses filles
 Isabelle et Arnaud,
 Laurent VAUDEY, ses petits-enfants
 Ses arrière-arrière-petits-enfants,
 Marcelle et Edmond (r) BESSODES,
 Philippe et Christine BESSODES,
 Marie-France et Marc CHAPON,
 ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs
 Ses neveux et nièces,
 Ses amis,
 Ainsi que tous ceux qui l'ont connu, soigné et estimé,
 Le docteur Schwaibler CAMUS,
 La direction et le personnel de l'EHPAD de résidence de la
 Haute Porte de Guinés.

Dans l'attente des funérailles, Henri repose au salon funéraire
 71 rue Jean Jaures à Marquise (62250), où les visites sont
 souhaitées de 16 heures à 18 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres CANTONALES
 ZAF du Menil à Huitte - 62540 GUINÉS
 ☎ 03.21.92.89.42

Remerciements

Les chercheurs de l'Institut Pasteur de Lille continuent d'honorer
 la mémoire de :

Madame Marguerite LABALETTE

qui, il y a 7 ans nous quittait et faisait un legs au profit de
 notre fondation.
 Son geste généreux donne de la force aux chercheurs dans
 leur combat contre les maladies.

Institut Pasteur de Lille
 rue du professeur Calmette - Lille
 03 20 87 75 54 - sylvie.fremaux@pasteur-lille.fr
 www.pasteur-lille.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
 Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5.14 euros - Pas-de-Calais 5.14 euros.

Avis administratifs



Erratum
 Union de Sections de Wateringues du Pas-de-Calais

Une erreur s'est glissée dans l'avis de presse du 17/11/2021 portant sur la liste des candidats
 aux élections des membres de la commission administrative de la 2^{ème} section de water-
 ringues de E2, qui aura lieu le jeudi 02 décembre 2021 de 10 heures à 16 heures au siège
 de l'Union de sections de Wateringues du Pas-de-Calais, 3886 Route Nationale 62730 Les
 Attaques.
 M^r FASQUEL Pierre ne se présente pas en tant qu'administrateur sortant mais en tant que
 candidat.

Enquêtes publiques et concertations

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
 DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
 ET DE L'APPUI TERRITORIAL

COMMUNES DE CHOCCQUES, LABEUVERIERE ET LAPUGNOY

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
 DE LA SOCIÉTÉ CRODA CHOCCQUES SAS
 PERIODE DE CONCERTATION

Par arrêté préfectoral du 19 novembre 2021, la période de concertation du plan de prévention
 des risques technologiques pour l'établissement CRODA CHOCCQUES SAS à Chocques
 est fixée pour une durée d'un mois du 6 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclus.
 Les documents soumis à la concertation sont mis à disposition en mairie de Chocques,
 Labeuverière et Lapugnoy et à la préfecture du Pas-de-Calais.
 Ils sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais à
 l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - onglet politiques publiques / prévention
 des risques majeurs / plan de prévention des risques / PPR / PPRST en cours.
 Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet en mairies de
 Chocques, Labeuverière et Lapugnoy ou exprimées par courrier électronique à l'adresse sui-
 vante : pratic-ar.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr
 Cet arrêté préfectoral sera affiché en mairie de Chocques, Labeuverière, Lapugnoy, au siège de
 la Communauté d'Agglomération Sèdre-Sunay Artois Lys Romane (CABBALR) et insé-
 ré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

COMMUNE DE CALAIS

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 relatif à l'organisation d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet pour
 les travaux de modernisation de la Voie Mère du Port de Calais.

Le public est informé qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Calais à une
 enquête publique préalable à la déclaration de projet pour les travaux de la phase 1 de la
 modernisation de la Voie Mère du Port de Calais.
 CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU lundi 22 novembre 2021 à 9h au jeudi 23 dé-
 cembre 2021 à 17h, soit pour une durée de 32 jours.
 Le siège de l'enquête est situé en mairie de Calais à l'adresse suivante :

Mairie de Calais - Service de l'urbanisme
 9 rue Paul Bert - 62100 Calais
 Au terme de l'enquête publique, SNCF Réseau pourra se prononcer, par une déclaration de
 projet, sur l'intérêt général du projet.
 Monsieur Marc LEROY, premier clerc de notaires en retraite, a été désigné par le président du
 Tribunal Administratif de Lille en qualité de commissaire enquêteur, et à ce titre visera
 toutes les pièces du dossier.

Le dossier d'enquête comportera notamment une notice explicative du projet, l'étude d'impact,
 l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et le mémo-
 re en réponse du maître d'ouvrage, ainsi que l'ensemble des avis et bilans émis sur le
 projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support pa-
 pier :
 - Au service urbanisme de la Ville de Calais, lieu de l'enquête, du lundi au vendredi, aux
 heures habituelles d'ouverture des bureaux
 Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier sous
 forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-voie-mere-calais>
 Pendant toute la durée de l'enquête, les observations écrites pourront également être adres-
 sées au commissaire enquêteur :

- Soit par courrier adressé à son attention, à : Monsieur Marc LEROY commissaire enquêteur
 - Projet de modernisation de la voie mère de Calais, Mairie de Calais, Service urbanisme, 9
 rue Paul Bert, 62100 Calais
- Soit sur le registre papier ou le borne électronique, au service urbanisme de la Ville de
 Calais, 9 rue Paul Bert à Calais, du lundi au vendredi
- Soit sur le registre en ligne disponible sur le site internet de l'enquête à l'adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-voie-mere-calais>
- Soit par e-mail à l'adresse électronique de l'enquête :
enquete-publique-voie-mere-calais@registre-numerique.fr

L'ensemble des observations seront annexés au dossier et tenus à la disposition du public
 via le registre numérique.
 Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il
 souhaite rester anonyme, de ne pas faire état d'aucune information personnelle dans son
 écrit (nom, coordonnées, adresse, etc.).

En outre, les déclarations verbales du public seront reçues personnellement par le commis-
 saire enquêteur au service urbanisme de la Ville de Calais, lieu de l'enquête, aux jours et
 heures de permanences suivantes

- Le lundi 22 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 2 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 8 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 17 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Le jeudi 23 décembre 2021 de 16h00 à 17h00

Le public sera reçu dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la Ville de Calais
 pour faire face à l'épidémie de covid-19.
 Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter M. Frédéric
 LÉCONTE - Représentant de la maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau par mail :
projet-calais@reseau-sncf.fr ou, par courrier : Monsieur Frédéric LÉCONTE, SNCF Réseau
 Direction territoriale Hauts-de-France, Tour de Lille - 1^{ère}ème étage 108 Boulevard de Tain
 59777 EURALLIE

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier
 d'enquête publique auprès de SNCF Réseau dès la publication de la décision d'ouverture
 d'enquête.
 À la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier,
 accompagné de ses copies et ses conclusions motivées. Il pourra être pris connaissance
 de ces documents en mairie de Calais et sur le site internet de l'enquête à l'adresse suivante
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-voie-mere-calais> pendant une durée
 d'un an après la clôture de l'enquête publique.
 EP 21-435 contact@publlegal.fr

Librairie MEMORIA
 Retrouvez l'ensemble de nos avis de décès sur notre site libramemoria.com

Préfet du Nord
Préfecture du Nord
PREFET DU PAS-DE-CALAIS
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
 Bureau des installations classées, de l'unité publique et de l'environnement
 SOCIÉTÉ CANAL SEINE NORD EUROPE
 COMMUNES DU PAS-DE-CALAIS - YTTRES, SAINIS-LES-MARQUOIS, SAUCHY-LESTRÉE,
 RUYAUCOURT, OISY-LE-VERGER, MARQUOIS, HAVRINCOURT, HERMES, GRANDCOURT-
 LES-HAVRINCOURT, BOURLON, BERTINCOURT (PAS-DE-CALAIS), AUBENCHEU-AU-BAC,
 HAYNECOURT, MOUEUVRES (NORD), pendant 22 jours consécutifs du mercredi 1^{er} décem-
 bre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclusivement, concernant le projet de Canal Seine
 Nord Europe

ENQUÊTE PARCELLAIRE
AVIS D'ENQUÊTE

Le public est prévenu, qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité
 publique et en exécution d'un arrêté interpréfectoral du 30 septembre 2021, une enquête
 parcelaire aura lieu dans les mairies de YTTRES, SAINIS-LES-MARQUOIS, SAUCHY-LESTRÉE,
 RUYAUCOURT, OISY-LE-VERGER, MARQUOIS, HAVRINCOURT, HERMES, GRANDCOURT-
 LES-HAVRINCOURT, BOURLON, BERTINCOURT (PAS-DE-CALAIS), AUBENCHEU-AU-BAC,
 HAYNECOURT, MOUEUVRES (NORD), pendant 22 jours consécutifs du mercredi 1^{er} décem-
 bre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclusivement, concernant le projet de Canal Seine
 Nord Europe.

Le Préfet du Pas-de-Calais est nommé préfet coordonnateur.
 Monsieur Pierre Couche, principal de collège retraité, est désigné en qualité de commissaire
 enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Marquion (115 Rue de la Mairie 62960 Marquion)
 Pendant la période mentionnée ci-dessus, les intéressés pourront prendre connaissance du
 dossier d'enquête dans les mairies des communes susvisées aux jours et heures habituelles
 d'ouverture au public. Chaque commune sera destinataire du dossier comprenant un plan
 et un état parcelaire relatifs à son territoire. Les communes de Yttres, Marquion, Oisy-le-
 Verger, Hermes, et Moevres disposeront du dossier complet comprenant les états et plans
 parcelaires de l'ensemble des communes.

Les intéressés pourront consulter leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet
 effet. Ils pourront également les adresser par correspondance, soit au commissaire en-
 quêteur en mairie de Marquion, mairie siège d'enquête, soit aux mairies des communes susvi-
 sées qui les annexeront au registre disposé au sein de leurs mairies.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours, lieux et heures
 ci-dessous :

- le 1^{er} décembre 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de Marquion ;
- le 07 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 en mairie de Yttres ;
- le 10 décembre 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de Oisy-le-Verger ;
- le 13 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 en mairie de Marquion ;
- le 16 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Hermès ;
- le 22 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 en mairie de Marquion.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour rendre
 son avis sur l'empresse des ouvrages projetés et dresser le procès-verbal de l'opération après
 avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'être.
 EP 21-483

LAVOIX éditions

LE JOURNAL Original de VOTRE NAISSANCE

34€

PLONGEZ DANS LE JOURNAL AUTHENTIQUE DE VOTRE ANNIVERSAIRE DE (1880 À NOS JOURS)

Le journal sera livré avec sa pochette cadeau, il s'agira de La Voix du Nord ou d'un autre titre de presse française.

LE LIVRE Anniversaire LES ANNEES-MEMOIRE

30€

REVIVEZ LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE VOTRE ANNÉE DE NAISSANCE!

Livre album disponible de 1919 à 1969.

PROFITEZ-EN OFFERTS
 8 BILLES DE NIX
 8 BILLES DE NIX

éditions.lavoixdunord.fr

* 5,90€ de frais de port - Frais de port offerts au-delà de 40€ d'achats. Dans la limite des stocks disponibles - Conditions générales de vente sur le site editions.lavoixdunord.fr

LE CARNET

Avis de décès

ENNETERES EN WEPPEES
Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Philippe STRAGIER
survenu à son domicile le 30 novembre 2021,
à l'âge de 68 ans.

BONDUES
le mardi 30 novembre 2021,
Monsieur Michel PÉNICAUD
Centrale Paris 1957
est décédé à son domicile à l'âge de 90 ans.

LA VOIX DU NORD
CHER ABONNÉ
Vous avez une question
concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients

WARNETON
Les familles des fecas VANMERIS, NOTE, CLEMMÉ, DEULLY,
Et toute la famille,
ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Lucienne NOTE
veuve de Monsieur Victor VANMERIS
pieusement décédée à Warneton le 1er décembre 2021, à
l'âge de 106 ans.

ANNONCES ADMINISTRATIVES
Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.14 euros - Pas-de-Calais 5.14 euros.

Enquêtes publiques et concertations
PRÉFET DU NORD
PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
SOCIÉTÉ CANAL SEINE NORD EUROPE
COMMUNES DU PAS-DE-CALAIS : YTRES, SAINS-LES-MARQUAIS, SAUCHY LESTRÉE,
RUYAUCOURT, OISY-LE-VERGER, MARQUAIN, HAVRINCOURT, HERMES,
GRAINCOURT, BOULROUX, BERTINCOURT (PAS-DE-CALAIS), AUBENCHEU-AJ-BAC,
HAYNECOURT, MOEUVRES (NORD), pendant 22 jours consécutifs, du mercredi 1er décembre
2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclusivement, concernant le projet de Canal Seine
Nord Europe.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES
Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.14 euros - Pas-de-Calais 5.14 euros.

Vie juridique des sociétés
Créations/Constitutions
Logo of Notaires de France

Maitre Benjamin OLIVÉ
Notaire
5 rue Jean Jaurès
(59290) WASQUEHAL
AVIS DE CONSTITUTION
Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Benjamin OLIVÉ notaire,
en date du 26 novembre 2021, à WASQUEHAL (59290) 5 rue Jean Jaurès.

Dissolutions/Liquidations/Cessations
DISTIME
EURL au capital de 7622 euros. Siège social : 55 rue Jean Jaurès 59510 HEM. RCS LILLE
METROPOLE N° 411 403 228. Aux termes d'une délibération en date du 01 décembre 2021,
l'associé unique M DESBRANET Olivier devenant 55 rue Jean Jaurès 59510 HEM a décidé
la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021, sa mise en liquidation
anticipée sous le régime conventionnel, à fin de siège de la liquidation au 30 rue Jean Jaurès
59510 HEM et a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. Le
dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du TC de LILLE METROPOLE en annexe
au RCS. Pour avis.

ANNONCES MARCHES PUBLICS
Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.14 euros - Pas-de-Calais 5.14 euros.

Marchés publics de travaux
Procédures adaptées de + 90 000 euros
sia habitat
GARURE SIA
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
SIA HABITAT
Mme DEBRABANDERE - Directrice Générale
47 Avenue des Peulins - CS89449 - 59506 DOUAI
Référence acheteur : R2021120-2
L'avis implique un marché public.

Ville d'Orchies
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
1) Identification de la Collectivité
Mairie d'ORCHIES
Place du Général de Gaulle - B.P. 54 - 59358 ORCHIES Cedex
Tel. : 03.20.64.68.09 - Fax : 03.20.64.68.94
2) Procédure de passation
Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.
3) Objet du marché
CONSTRUCTION D'UN SERVICE DE GESTION COMPTABLE
- Lot n°01 : Gros œuvre
- Lot n°02 : Couverture/charpente
- Lot n°03 : Couverture/bardage
- Lot n°04 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n°05 : Serrurerie
- Lot n°06 : Electricité
- Lot n°07 : Plomberie/CVC
- Lot n°08 : Ascenseurs
- Lot n°09 : Cloisons/Faux plafonds
- Lot n°10 : Menuiseries intérieures bois
- Lot n°11 : Carrelages/faïences
- Lot n°12 : Sols souples
- Lot n°13 : Peinture
- Lot n°14 : VITO
Les entreprises désireuses de se porter candidates à cette consultation, doivent télécharger
le dossier sur la plateforme des marchés publics du CDG 59.
4) Date limite de réception des offres
Mercredi 5 janvier 2022 avant 12h00
5) Date d'envoi à la publication et de mise en ligne : Jeudi 25 novembre 2021

Avis de décès

SAINT-OMER
- Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants. -
 Le Seigneur a accueilli dans sa paix et sa lumière
Madame Thérèse SIMOENS
 née VITSE
 veuve de Guy SIMOENS
 décédée le mardi 30 novembre 2021, dans sa 87^e année.
 Ses funérailles seront célébrées le vendredi 3 décembre 2021, à 14 h 30, en l'église de l'Immaculée-Conception de Saint-Omer, suivies de l'inhumation au cimetière des Faubourgs.
 Réunion en ladite église à 14 h 50.
 L'offrande en fin de cérémonie tiendra lieu de condoléances. Mercu de respecter les Directives Gouvernementales en vigueur, gestes barrières et port du masque obligatoires.
 De la part de :
 Laurence SIMOENS, sa fille
 Clémence et Stéphane DECROQ-PROVIN, Thomas et Ylphaire PROVIN-WAIVIN, ses petits-enfants
 Ses sœur, beaux-frères, belles-sœurs, filleuls, filleules, neveux et nièces,
 La famille VITSE, DEVOS, SIMOENS et COUVREUR.
 Le personnel du Petit St-Pierre d'hier et d'aujourd'hui.
 Prière de n'apporter ni plaques, ni fleurs artificielles.
 Madame Thérèse SIMOENS repose à La Maison Funéraire Andromaris Noël Humbert-Baillet, 1, rue Roger Salengro à Longueueuse où la famille recevra de 16 heures à 18 heures.
 Laurence et Clémence s'excusent auprès de leurs clients, amis, fournisseurs et partenaires de ne pouvoir les toucher individuellement, cet avis en tenant lieu.
 62500 Saint-Omer - 27, quai du Haut Port
 Condoléances et témoignages sur www.pf-humbertbaillet.fr
 Pompes Funèbres Noël HUMBERT-BAILLET
 133, rue de Zuykerque - 62500 SAINT-OMER
 ☎ 03.21.98.01.26

ARDRES
 Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Marie-Jeanne LANNYOY
 survenue à Calais, le mardi 30 novembre 2021, à l'âge de 90 ans, entourée de l'affection de ses siens.
 La célébration religieuse de ses funérailles aura lieu le samedi 4 décembre 2021, à 10 heures, en l'église de Balinghem, suivie de son inhumation dans le caveau de famille au cimetière dudit lieu.
 L'offrande tiendra lieu de condoléances.
 De la part de :
 Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, Sa sœur et son beau-frère, Toute la famille.
 Le personnel de l'AMB d'Ardrès, Evéline et Samanta, ses amies dévouées
 Tous ceux qui l'ont connue et estimée.
 Pas de plaques, s'il vous plaît.
 Madame Marie-Jeanne LANNYOY repose au salon funéraire Ardresien, au 677 A, avenue de la Cense Hébron à Bois-en-Ardres (62610), où les visites sont souhaitées de 15 heures à 18 heures, les jeudi 2 et vendredi 3 décembre 2021.
 Pompes funèbres Ardresiennes
 677 D, avenue de la Cense-Hébron - 62610 BOIS-EN-ARDRES
 ☎ 03.21.35.49.59

Libra MEMORIA
 Retrouvez l'ensemble de nos avis de décès sur notre site libramemoria.com

ZUYKERQUE
 - Je quitte ceux que j'aime, pour rejoindre ceux que j'ai aimés.
 Accueille Seigneur
Véronique COCHRANE
 née POPIEUL
 décédée à Lille, le mardi 30 novembre 2021, à l'âge de 69 ans, munie du sacrement des malades et de l'Eucharistie.
 Vous êtes invités à participer ou à vous unir d'intention à la cérémonie des funérailles qui aura lieu le samedi 4 décembre 2021, à 10 h 30, en l'église Saint-Martin de Zuykerque, sa paroisse, selon les conditions sanitaires en vigueur. Réunion à l'église à 10 h 15.
 L'offrande tiendra lieu de condoléances.
 L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière dudit lieu.
 De la part de :
 Didier COCHRANE, son époux
 Cédric et Carine COCHRANE-DAVOISNE
 Luc, Héli, Loïc et Elisabeth COCHRANE-SCIURIMACHER, James, Alexandra, Jonathan, ses enfants et petits-enfants
 Gao (†) et Brigitte MARQUANT-POPIEUL, Michel et Françoise RENAULT-POPIEUL, Joseph et Monique (†) POPIEUL-BROUSSART, Henry (†) et Joëlle LEMILLI-POPIEUL, Philippe et Christiane DERNIS-POPIEUL, Michel et Annick PONTILLIAX-POPIEUL, José et Colette HAVART-POPIEUL, Gilbert et Fabienne POPIEUL-NOEL, Didier et Marine KIRCKEN-POPIEUL, Patrick et Sylvie POPIEUL-KIRKEN, Thérèse POPIEUL, Christophe et Anne POPIEUL-MARMIN, Bernard et Jeanne-Marie (†) DEBOUTI-COCHRANE, Philippe et Ghislaine ENGRAND-COCHRANE
 Et leurs familles respectives, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, ses neveux et nièces
 Ses cousins et cousines,
 Les familles POPIEUL-LAMBRICQ-ET et COCHRANE-PIERS,
 Les membres de la catéchèse, de la chorale et de l'équipe paroissiale.
 Merci de n'apporter ni plaques, ni fleurs artificielles.
 Dans l'attente des funérailles, le corps de Véronique repose au salon funéraire, 95, rue E. Dupont, à Audruicq (62570), face à l'église, où les visites sont souhaitées de 15 heures à 19 heures, en respectant les gestes barrières.
 Cet avis tient lieu de faire-part.
 62570 Zuykerque - 1598, rue de Polincove
 Pompes Funèbres BAILLARD - AUDRUCQ
 ☎ 03.21.85.70.08 - 03.21.85.14.14

ANNONCES ADMINISTRATIVES
 Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
 Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.
Avis administratifs

 Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) informe des lignes haute-tension par hélicoptère dans le Pas-de-Calais (E2) qui Aix-Noulette, Annez, Aubigny-en-Artois, Auchel, Avesnes-le-Comte, Avion, Barlin, Beaufortaine, Biache-Saint-Vaast, Billy-Montigny, Billy-Berclau, Bouvigny-Boyettes, Billy-les-Mines, Louvois-Gohelle, Courcelles-de-Lens, Courrières, Douvres, Puygauche, Guesny, Guzy, Joux-Bellonne, Nisou-Beaumont, Haffsch, Labauxière, Labourse, Lapoppey, Lefort, Lens, Loison-à-Lens, Marais-Py, Marcourt, Marfontaine, Naves-à-Lens, Noyelles-Gohelle, Noyelles-Vermelles, Noyelles-à-Lens, Rouvry, Sully-Labourse, Sallaumines, Santes, Vendrin-Viel, Vermelles et Verquignies.
 Une dérogation aux hauteurs minimales de survol en hélicoptère a été accordée, par arrêté préfectoral du 3 février 2021, à la société Réseau de Transport d'Électricité en vue de la réalisation des opérations de surveillance des lignes électriques haute-tension.
 En vertu de l'arrêté préfectoral du Pas-de-Calais du 3 février 2021, RTE informe de la réalisation de ces travaux via une publication dans la presse. Les travaux se dérouleront du lundi 6 au vendredi 19 décembre 2021 sur les zones d'Aix-Noulette, Annez, Annez, Aubigny-en-Artois, Auchel, Avesnes-le-Comte, Avion, Barlin, Beaufortaine, Biache-Saint-Vaast, Billy-Montigny, Billy-Berclau, Bouvigny-Boyettes, Billy-les-Mines, Louvois-Gohelle, Courcelles-de-Lens, Courrières, Douvres, Puygauche, Guesny, Guzy, Joux-Bellonne, Nisou-Beaumont, Haffsch, Labauxière, Labourse, Lapoppey, Lefort, Lens, Loison-à-Lens, Marais-Py, Marcourt, Marfontaine, Naves-à-Lens, Noyelles-Gohelle, Noyelles-Vermelles, Noyelles-à-Lens, Rouvry, Sully-Labourse, Sallaumines, Santes, Vendrin-Viel, Vermelles et Verquignies.
 Saurez l'actualité de RTE Points-de-France sur Twitter : @RTE_Nord

Enquêtes publiques et concertations

**PREFET DU NORD
 PREFECTURE DU NORD
 PREFET DU PAS-DE-CALAIS
 PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**
 Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
 Bureau des installations classées, de l'énergie publique et de l'environnement
 SOCIÉTÉ CANAL SEINE NORD EUROPE
 COMMUNES DU PAS-DE-CALAIS : YTRÈS, SAINTS-LES-MARQUOIS, SAUCHY-LESTREE, RUYAUCOURT, OISEY-LE-VERGER, MARQUOIS, HAYNCOURT, HERMES, GRANCOURT-LES-HAYNCOURT, BOURLOU, BERTINCOURT, FOURLON, BERTINCOURT, COMMUNES DU NORD : AUBENCHEUX, AU-DAC, HAYNCOURT, MOEUVIES (NORD), pendant 22 jours consécutifs, du mercredi 1er décembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclusivement, concernant le projet de Canal Seine Nord Europe.
**RAPPEL - ENQUETE PARCELLAIRE
 AVIS D'ENQUETE**
 Le public est prévenu, qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en matière d'un arrêté interdépartemental du 31 septembre 2021, une enquête parcellaire aura lieu dans les communes de YTRÈS, SAINTS-LES-MARQUOIS, SAUCHY-LESTREE, RUYAUCOURT, OISEY-LE-VERGER, MARQUOIS, HAYNCOURT, HERMES, GRANCOURT-LES-HAYNCOURT, BOURLOU, BERTINCOURT, FOURLON, AUBENCHEUX, AU-DAC, HAYNCOURT, MOEUVIES (NORD), pendant 22 jours consécutifs, du mercredi 1er décembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclusivement, concernant le projet de Canal Seine Nord Europe.
 Le Préfet du Pas-de-Calais est nommé préfet coordonnateur.
 Monsieur Pierre Couche, principal de collège retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
 Le siège de l'enquête est fixé au mairie de Marquon (55 Rue de la Mairie 62000 Marquon). Pendant la période mentionnée ci-dessus, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies des communes susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Chaque commune sera destinataire du dossier comprenant un plan et un état parcellaire relatifs à son territoire. Les communes de Ytrès, Marquon, Oisey-le-Verger, Hermès, et Moëuvres disposent du dossier complet comprenant les états et plans parcellaires de l'ensemble des communes.
 Les intéressés pourront émettre leurs observations au registre qui y sera ouvert à cet effet. Ils pourront également les adresser par correspondance, soit au commissaire enquêteur au mairie de Marquon, maisé siège d'enquête, soit aux mairies des communes susvisées qui les adresseront au registre déposé au siège de leurs mairies.
 Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours, lieux et heures ci-dessous :
 - le 1^{er} décembre 2021 de 14h00 à 12h00 au mairie de Marquon ;
 - le 07 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 au mairie de Ytrès ;
 - le 10 décembre 2021 de 09h00 à 12h00 au mairie de Oisey-le-Verger ;
 - le 13 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 au mairie de Marquon ;
 - le 16 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 au mairie de Hermès ;
 - le 22 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 au mairie de Moëuvres.
 A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur déposera d'un délai de 10 jours pour rendre son avis au l'entreprise des ouvrages prévus et dresser le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.
 EP 21-462

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
 Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.
Marchés publics de travaux
 Procédures adaptées de + 90 000 euros

sia habitat
 50000000 SA
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
 SIA HABITAT
 MISE OCBMANNIÈRE - Électricité Générale
 87 Avenue des Patiers - CS8849 - 95008 DOULAI
 Référence acheteur : R021110-2
 L'avis implique un marché public.
 Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS INTER-MÉDIANES ET 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS LOCATIFS SOCIAL - RUE PIERRE LAUREYS HASNON LOT 2 ; ELECTRICITE GENERALE
 Procédure : Procédure adaptée
 Forme de marché : Prestation divisée en lots : non
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
 Remise des offres : 11/12/21 à 12h00 au plus tard.
 Envoi à la publication le : 26/11/2021
 Les délais de plus doivent être impérativement remis par voie électronique. Pour recevoir cet avis intégré, accéder au CDE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <https://ogyp.fr/marches-publics/info>

LA VOIX DU NORD
CHER ABONNÉ
 Vous avez une question concernant votre abonnement ?
 Contactez votre Service Clients Par téléphone en appelant le **03 66 880 200**
 VISITEZ NOTRE SITE : www.lavoixdunord.fr

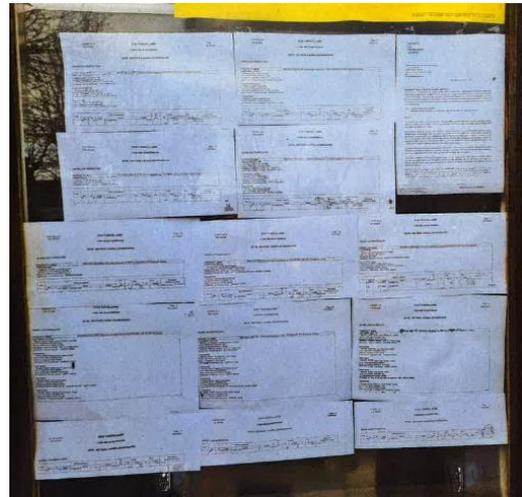
3/ AFFICHAGE DES NOTIFICATIONS aux propriétaires n'ayant pas retiré leur LRAR

- Pas-de-Calais

YTRES



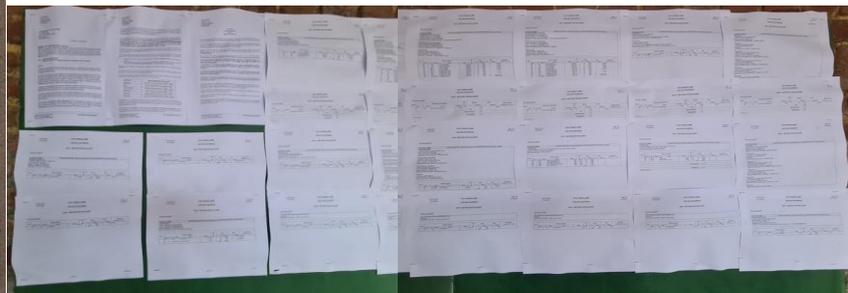
SAINS-LES-MARQUION



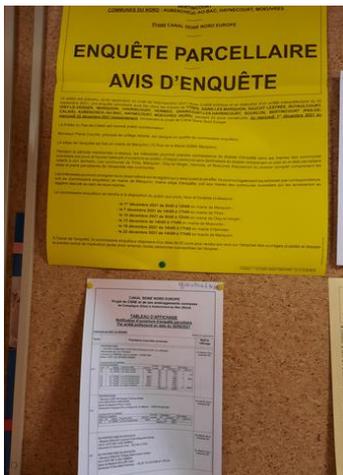
SAUCHY-LESTREE



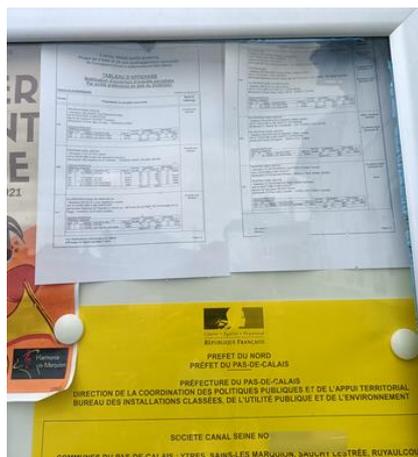
RUYAULCOURT



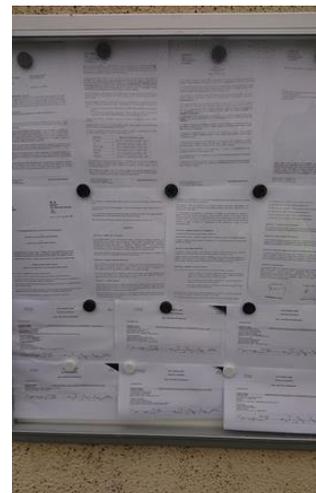
OISY-LE-VERGER



MARQUION

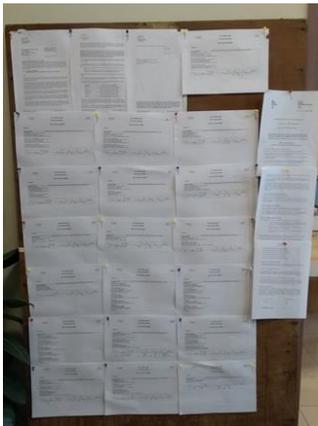


HAVRINCOURT

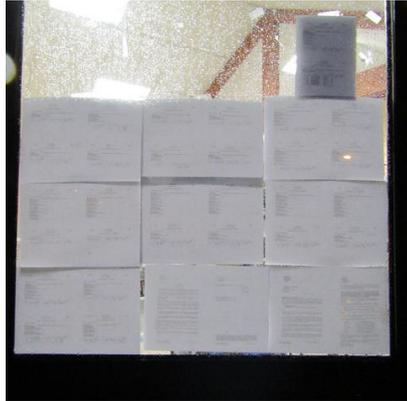


Canal Seine Nord Europe – Enquête Parcelaire interdépartementale
Arrêté inter préfectoral du 30 septembre 2021

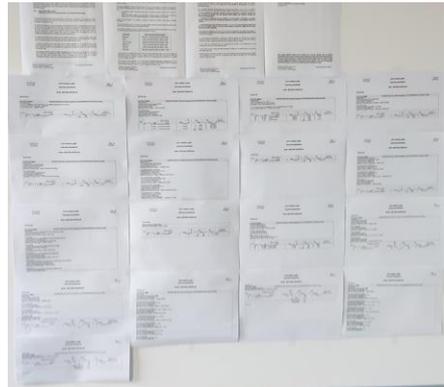
HERMIES



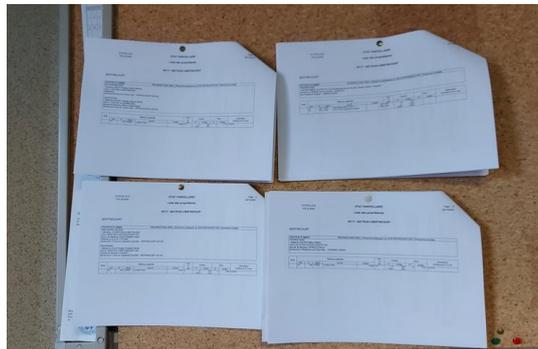
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT



BOURLON

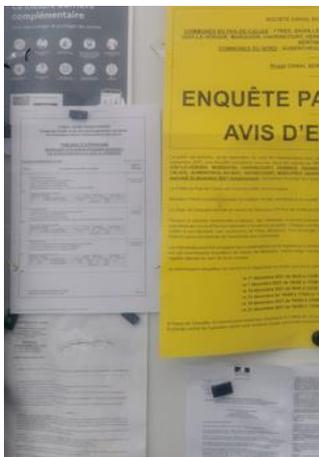


BERTINCOURT

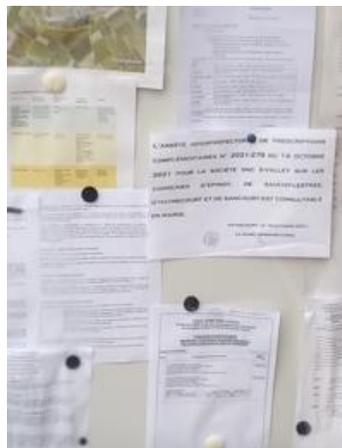


- Nord

AUBENCHEL-AU-BAC



HAYNECOURT



MOEUVRES

